

Garantie 75 / 100 i

Protégez le patrimoine de vos clients contre l'inflation

HELIOS^{MD}
FONDS DE PLACEMENT GARANTI



 **Desjardins**
Sécurité financière^{MD}

Coopérer pour créer l'avenir

Vie, santé, retraite



Caractéristiques de la Garantie 75/100 i

- Des Prestations à l'échéance pour contrer la chute des marchés
- Un capital garanti à 100 % à l'échéance du Contrat
- Un Capital-décès garanti rajusté en fonction de l'inflation¹

Caractéristiques du Contrat Helios

- Le choix entre deux Garanties principales (Garantie 75/75 et Garantie 75/100 i)
- Une sélection de Fonds de placement gérés par des gestionnaires de portefeuille reconnus
- Le versement rapide et confidentiel du Capital-décès au Bénéficiaire
- Une protection contre les créanciers²
- Les Dépôts versés dans le Contrat Helios sont protégés par Assuris (www.assuris.ca)

Dans ce document, à moins de spécifications contraires, nous supposons que le client (Titulaire) et le Rentier du Contrat sont la même personne.

Vous désirez en savoir plus sur le Contrat Helios ?

Rendez-vous à l'adresse **webi.ca/FPGhelios**.

¹ Veuillez vous reporter au document Contrat et notice explicative qui décrit les règles régissant le Capital-décès.

² Les règles d'insaisissabilité peuvent être complexes et varier selon la province. Veuillez vous adresser à un conseiller juridique (avocat ou notaire) pour obtenir une analyse de votre situation particulière.



1. Que comporte cette garantie³ ?

La Garantie 75/100 i permet le rajustement du Capital-décès garanti en fonction de l'augmentation du coût de la vie. Elle offre aussi des Prestations à l'échéance calculées 10 ans et 20 ans après la Date de dépôt.

A. Garantie à l'échéance

La Garantie 75/100 i comporte **deux Prestations à l'échéance** calculées à des moments précis :

1. Au 10^e anniversaire d'un Dépôt⁴

Le plus élevé :

- de la Valeur au marché courante du Dépôt ; ou
- de 75 % du Dépôt⁵.

2. Au 20^e anniversaire d'un Dépôt⁴

Le plus élevé :

- de la Valeur au marché courante du Dépôt ; ou
- de 100 % du Dépôt⁵.

À l'échéance du contrat (lorsque le rentier atteint 105 ans)

Le plus élevé :

- de la Valeur au marché courante de tous les Dépôts⁵ ; ou
- du Montant minimal de capital-décès.

³ Veuillez vous reporter au document Contrat et notice explicative qui décrit les règles régissant le Capital-décès et les Garanties principales.

⁴ Tous les Dépôts versés au cours de l'année (365 jours ou 366 jours dans le cas d'une année bissextile) suivant une Date anniversaire du contrat donnée sont regroupés et comportent la même Date de dépôt, qui correspond à cette Date anniversaire du contrat.

⁵ Les Montants garantis sont réduits proportionnellement de la valeur des Parts rachetées. Veuillez vous reporter au document Contrat et notice explicative pour la définition de Dépôt et pour plus de détails sur les rachats partiels de Parts.

B. Garantie au décès

La protection offerte au décès varie selon l'âge du client au moment où il effectue un Dépôt.

1. Dépôts effectués avant 75 ans

Au décès du Rentier, le Bénéficiaire reçoit un montant égal au plus élevé :

- de la Valeur au marché courante de tous les Dépôts⁶; ou
- du Montant minimal de capital-décès
(voir encadré pour le calcul du Montant minimal de capital-décès).

2. Dépôts effectués de 75 à 79 ans

Le Capital-décès garanti⁷ est égal à 100 % des Dépôts⁶ versés durant cette période.

3. Dépôts effectués entre 80 ans et 85 ans

Le Capital-décès garanti⁷ est égal à :

- 80 % de la valeur de chaque Dépôt⁶ versé, pendant les cinq premières années suivant la Date du dépôt;
- 90 % de la valeur de chaque Dépôt⁶ versé, pendant les sixième et septième années suivant la Date du dépôt;
- 95 % de la valeur de chaque Dépôt⁶ versé, pendant les huitième et neuvième années suivant la Date du dépôt;
- et 100 % de la valeur de chaque Dépôt⁶ versé, pendant la dixième année suivant la Date du dépôt.

Les Dépôts sont acceptés jusqu'à l'âge de **85 ans** inclusivement.

Calcul du Montant minimal de capital-décès

Lors de chaque Date anniversaire du contrat, jusqu'au moment où le Rentier atteint 75 ans, un Montant minimal de capital-décès est établi, selon le plus élevé :

- de la **Valeur rajustée en fonction de l'inflation** de tous les Dépôts fondée sur l'augmentation de l'indice des prix à la consommation (IPC) établie par Statistique Canada pour la période d'un an terminée le 30 novembre précédent, jusqu'à concurrence de 5 %⁸;
- de la **Valeur au marché** des Parts attribuées au Contrat calculée à la Date d'évaluation suivant la Date anniversaire du contrat (cette valeur ne peut être supérieure à 130 % du Montant minimal de capital-décès établi lors de la dernière date anniversaire, plus 100 % des Dépôts versés depuis cette date);
- de 100 % des **Dépôts** versés jusqu'à la Date anniversaire du contrat (réduit proportionnellement à la valeur des Parts rachetées); ou
- du **Montant minimal de capital-décès** établi à la Date anniversaire du contrat précédente plus tout Dépôt versé depuis cette date.

À partir de 75 ans, le Montant minimal de capital-décès demeure inchangé jusqu'au décès.

⁶ Les Montants garantis sont réduits proportionnellement de la valeur des Parts rachetées. Veuillez vous reporter au document Contrat et notice explicative pour la définition de Dépôt et pour plus de détails sur les rachats partiels de Parts.

⁷ Au moment du calcul de la prestation du Capital-décès au Bénéficiaire, le Montant garanti sera comparé à la Valeur au marché de tous les Dépôts. Si cette dernière est plus élevée, le Bénéficiaire recevra la Valeur au marché.

⁸ Le DSF FPG – Marché monétaire ne fait pas l'objet de rajustements en fonction de l'inflation.

2. Clientèle cible

Vos clients qui désirent obtenir une protection de leur patrimoine ainsi que ceux qui craignent les replis des marchés.

Suzanne, 65 ans, **retraîtée, désire protéger la valeur du patrimoine qu'elle laissera à sa famille :**

« J'ai choisi la Garantie 75/100 i et le contrat Helios pour que mes proches ne manquent de rien à mon décès. Ainsi, j'ai l'assurance que mon patrimoine ne sera pas affecté par l'augmentation du coût de la vie et les baisses des marchés, et que mon Capital-décès sera payé rapidement à la personne de mon choix à mon décès. »



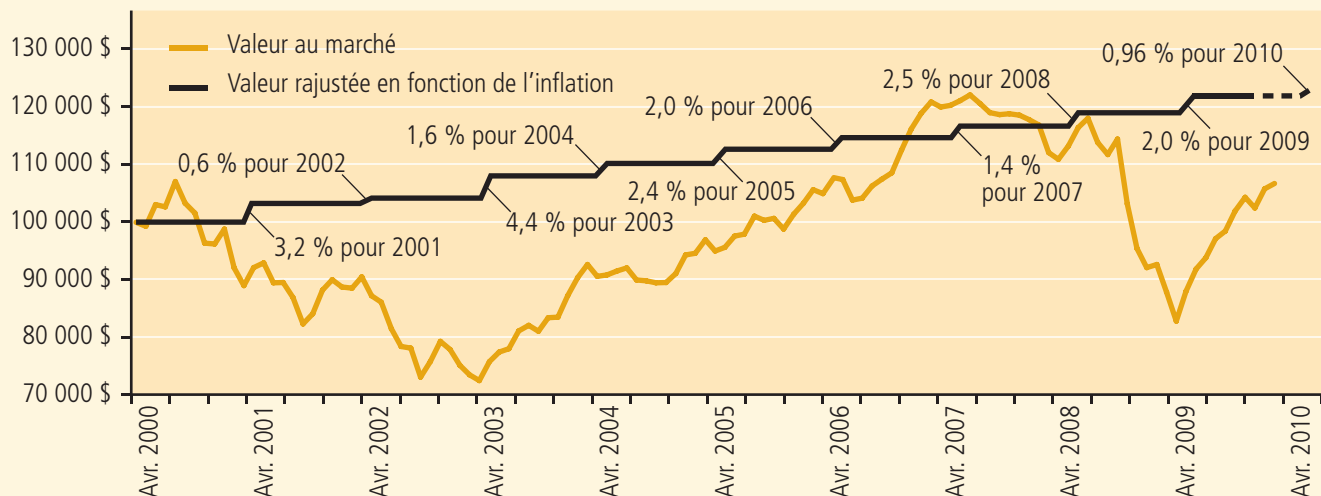
3. Avantages clés

A. Protection du patrimoine

1. Marchés baissiers

La Valeur rajustée en fonction de l'inflation de tous les Dépôts est calculée une fois l'an, soit à la Date anniversaire du contrat. Si elle est plus élevée que la Valeur au marché ou que le montant établi lors du dernier rajustement automatique, elle devient le nouveau Capital-décès garanti.

Malgré les baisses des marchés, la garantie au décès augmente avec l'inflation.

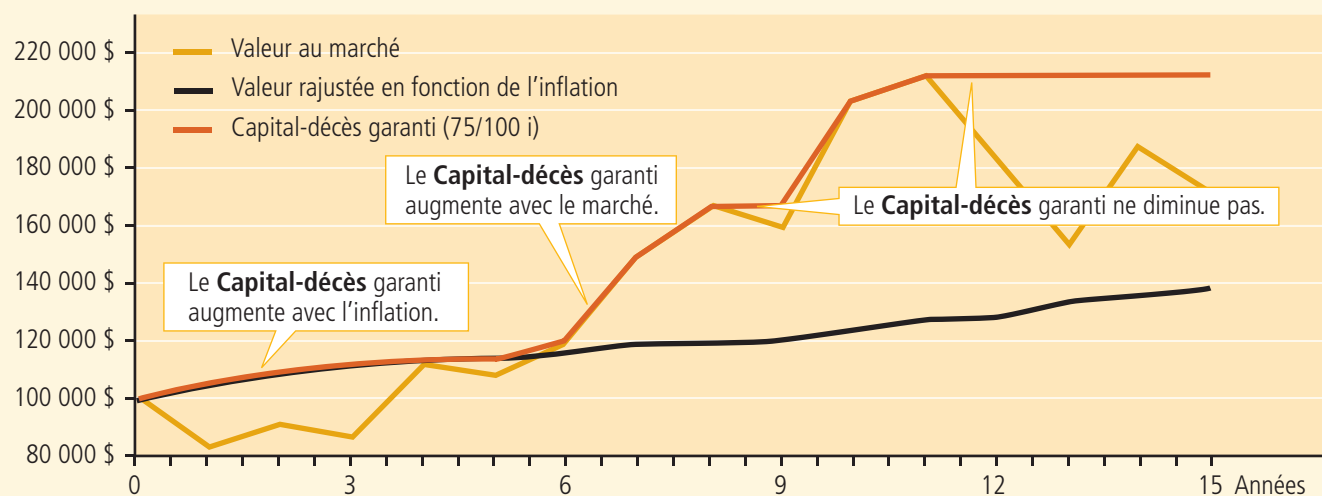


Tout montant affecté à un DSF FPG est investi aux risques du Titulaire et sa valeur peut augmenter ou diminuer. Ce graphique simule le rajustement annuel automatique du Capital-décès garanti et suppose que la Valeur rajustée en fonction de l'inflation est toujours plus élevée que la Valeur au marché des dépôts. Cette simulation n'est pas une indication ni une garantie des résultats à venir.

Grâce au rajustement du Capital-décès garanti en fonction de l'inflation, votre client s'assure que son Bénéficiaire recevra un montant qui aura tenu compte de l'augmentation du coût de la vie entre le moment où votre client l'a déposé dans son Contrat et celui où il sera versé au Bénéficiaire.

2. Marchés haussiers

Le Capital-décès garanti augmente parallèlement à la hausse des marchés et à la plus-value des placements: le Bénéficiaire de votre client est protégé.



Tout montant affecté à un DSF FPG est investi aux risques du Titulaire et sa valeur peut augmenter ou diminuer. Ce graphique simule le rajustement annuel automatique du Capital-décès garanti jusqu'au moment où le client atteint 75 ans. Cette simulation n'est pas une indication ni une garantie des résultats à venir.

Évolution du Capital-décès garanti au fil des ans

- Au cours des cinq premières années, la Valeur rajustée en fonction de l'inflation correspond à la valeur la plus élevée, et par conséquent, au Montant garanti.
- À compter de la sixième année, cette valeur augmente en fonction du marché.
- Quand celui-ci connaît un creux au cours des neuvième, douzième et treizième années, le montant établi lors du dernier rajustement annuel demeure inchangé.
- Au cours des quatorzième et quinzième années, le Capital-décès garanti demeure inchangé puisque ni l'inflation ni le rendement du marché ne sont suffisants pour le faire augmenter.

Le Capital-décès garanti n'a jamais diminué !

B. Protection contre la baisse des marchés

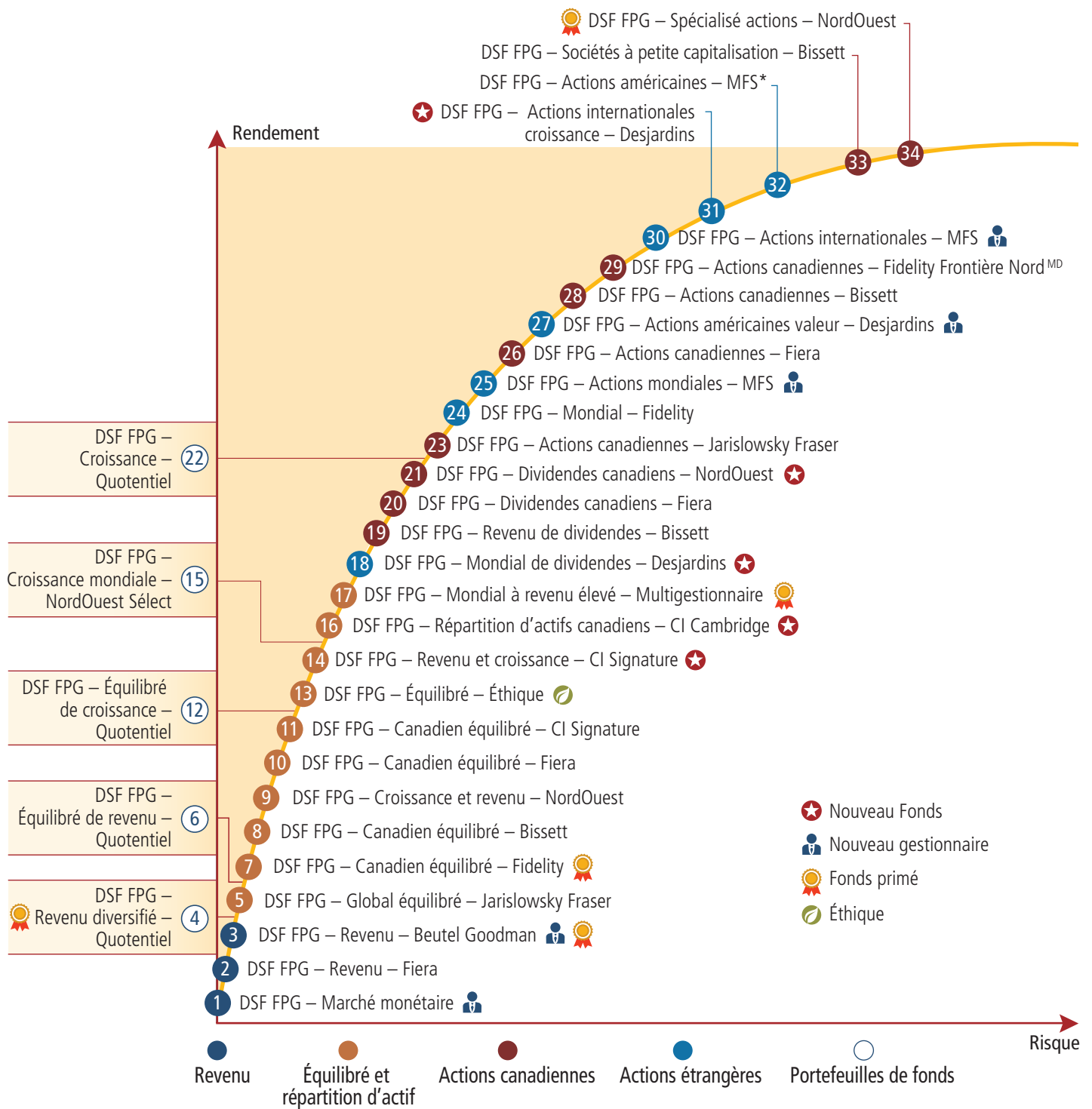
Afin de protéger les Dépôts de votre client contre les conséquences d'importantes fluctuations des marchés, la Garantie 75/100 i du Contrat Helios offre deux Prestations à l'échéance calculées à des périodes différentes :

Prestations à l'échéance	Situation observée	Garantie 75/100 i
1 10 ^e anniversaire du Dépôt ⁹	Le marché a subi une baisse de plus de 25 %	75 % du Dépôt ¹⁰
2 20 ^e anniversaire du Dépôt ⁹	Le capital ne s'est pas apprécié	100 % du Dépôt ¹⁰

⁹ Tous les Dépôts versés au cours de l'année (365 jours ou 366 jours dans le cas d'une année bissextile) suivant une Date anniversaire du contrat donnée sont regroupés et comportent la même Date de dépôt, qui correspond à cette Date anniversaire du contrat.

¹⁰ Les Montants garantis sont réduits proportionnellement de la valeur des Parts rachetées. Veuillez vous reporter au document Contrat et notice explicative pour la définition de Dépôt et pour plus de détails sur les rachats partiels de Parts.

Les Fonds de placement garanti Desjardins Sécurité financière



★ Nouveau Fonds disponible à partir du 24 septembre 2012

i Nouveau gestionnaire à partir du 24 septembre 2012

* Nouveau nom à partir du 24 septembre 2012

Les Dépôts effectués dans le contrat Helios sont protégés par Assuris (assuris.ca).

Choisir Helios...

c'est choisir d'accéder au potentiel de croissance des fonds communs de placement et à des garanties qui protègent les dépôts contre les baisses des marchés.

Choisir le contrat Helios, c'est se doter d'un outil de placement qui peut être personnalisé selon les événements de la vie.

Choisir les Fonds de placement garanti DSF...

c'est choisir parmi une gamme de solutions de placement diversifiées qui conviennent à tous les types d'investisseurs et qui sont offertes par des gestionnaires de placement reconnus, chefs de file dans leur domaine d'expertise.

DSF est l'acronyme de Desjardins Sécurité financière.

Choisir Desjardins Sécurité financière...

c'est choisir la **force** et la **stabilité** d'une entreprise spécialisée dans les domaines de l'assurance de personnes et de l'épargne-retraite sur qui plus de cinq millions de Canadiens comptent chaque jour pour assurer leur sécurité financière.

Choisir Desjardins Sécurité financière, c'est choisir une entreprise qui gère un actif de 32,4 milliards de dollars, emploie près de 3 700 personnes et sert ses clients à partir de plusieurs villes dont St. John's, Halifax, Lévis, Québec, Montréal, Ottawa, Toronto, Winnipeg, Calgary et Vancouver.

Choisir Desjardins Sécurité financière, c'est aussi choisir le Mouvement des caisses Desjardins, le plus important groupe financier coopératif au Canada. Reffet de la solidité du Mouvement Desjardins, la Caisse centrale Desjardins bénéficie de cotes de crédit de grande qualité.

- Standard and Poor's AA-
- Moody's Aa1
- Dominion Bond Rating Service AA
- Fitch AA-



Coopérer pour créer l'avenir

^{MD} Marque de commerce propriété de Desjardins Sécurité financière

Ce document est imprimé sur du papier Cascades Rolland Enviro100.



Le document Contrat et notice explicative contient des renseignements importants sur les caractéristiques du Régime de fonds de placement garanti de Desjardins Sécurité financière – Helios et les Fonds de placement garanti DSF. Nous vous conseillons de le lire attentivement avant de souscrire un contrat. Helios et les Fonds de placement garanti DSF sont des marques de commerce déposées, propriété de Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie. Les Fonds de placement garanti Desjardins Sécurité financière sont établis par Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie.

Veillez noter que vous pouvez trouver nos termes définis dans le glossaire du document Contrat et notice explicative.

desjardinssecuritefinanciere.com/helios